



CCCPS / 2023 / DE057  
7.5.2. Subventions accordées

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mars 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Caryl FRAUD ; Dominique BALDERANIS à François BROCARD ; Danielle BORDERES à Sarah DUVAUCHELLE ; Anne Marie CHIROUZE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Boris TRANSINNE ; Stéphanie KARCHER ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT et Frédéric TEYSSOT à Arnaud VANNIER.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Christophe LEMERCIER ; Morgane PEYRACHE ;
Secrétaire de séance	Philippe HUYGHE

**Subvention de fonctionnement 2023 - Initiative Val de Drome Diois**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

Initiative Val de Drôme Diois (IVDD) a pour vocation de soutenir les nouveaux entrepreneurs et de faciliter la réussite de leur projet. Elle permet aux porteurs de projet (tout entrepreneur qui a besoin d'apports personnels pour créer, reprendre ou développer un projet d'entreprise) l'accès à un prêt d'honneur sans intérêt et sans garantie, allant de 1 500 à 15 000 €, complété par un prêt bancaire. Il s'agit ainsi de renforcer les fonds propres de la future entreprise et de faciliter ensuite la bancarisation du projet. A travers IVDD, c'est également l'organisation d'une coopération locale entre tous les acteurs de l'entrepreneuriat, c'est un élément important et fédérateur sur le territoire.

Lorsqu'un projet est soutenu par IVDD, l'accompagnement et le parrainage sont la grande plus-value de la structure. En plus du coup de pouce financier, la structure accompagne, suit et conseille les premiers pas des entrepreneurs jusqu'au remboursement de leur prêt. Parallèlement à cet accompagnement obligatoire, le porteur de projet a la possibilité d'être parrainé par un chef d'entreprise ou cadre expérimenté, ce qui peut s'avérer être un vrai plus. IVDD permet également la mise en réseau de tous les bénéficiaires à travers des actions collectives et une vie de réseau active.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Afin de maintenir l'action de l'association, les trois intercommunalités de la vallée (CCCPS, CCD et CCVD) ont renouvelé en 2018 la convention de partenariat et de soutien financier qu'elles avaient passée avec IVDD. Cette dernière est reconduite annuellement par tacite reconduction.

La demande de subvention de l'association à la CCCPS pour 2023 reprend ainsi les termes de cette convention et s'élève à 0,75€ par habitant, soit un montant total pour notre territoire de 12 199.50 € (0,75 €/hab. X 16 266 hab.).

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider l'attribution d'une subvention à IVDD pour un montant de 12 199,50 € pour 2023.

## **III. Visas**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L.1511-7, L.1511-8 ;

VU La délibération DE2022107 portant sur la convention relative aux aides aux entreprises avec la Région AURA ;

VU La délibération DE2018113 portant sur la convention passée avec IVDD ;

VU Les documents portés en annexe de la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission finances et du Bureau.

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la subvention à IVDD de 12 199,50 € pour 2023,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 23 mars 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mars 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

Sont annexés à la présente délibération les documents suivants :

- Annexe I : convention de partenariat avec IVDD,
- Annexe II : les données d'activités 2022 de IVDD.

Philippe HUYGHE  
Secrétaire de séance

Le 23/03/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

